La liste des lauréats de notre Concours du plus Gracieux Sourire

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

2.056e Mlle PLANQUE Fernande, rue Victor-Hugo, 148, à LOMME.
2.057e M. GREBERT Louis, fils, cité Madagascar, 284, à AUCHY-LES-MINES.
2.058e M. HOCHEDEZ Edouard, rue d'Etampes, 34, à MONTIGNY-EN-GOHELLE.
2.059e Mlle LECQ Suzanne, rue Courmont, 18, à LILLE.
2.060e M. LELEU Charles, rue Désandrouins, cour Vital, à VALENCIENNES.
2.061e M. DELPORTE Alfred, rue Dupuy-de-Lome, 38, à LIEVIN.
2.062e M. COUSIN Henri, rue Pont d'Annay, à LOISON-SOUS-LENS.
2.063e M. CARPENTIER Léopold, rue Faidherbe, 6, à SOMAIN.
2.064e Mlle Yvonne PODOIN, rue des Canadiens, à ANZIN.
2.065e M. BERIOU Marcel, rue Vendeville, 3, à FACHES.
2.066e Mme TABARY Louise, rue Carnot, 17, à CROIX.
2.067e M. POT Henri, Cité Foch, 150, à HENIN-LIETARD.
2.068e M. TILMAN Eugène, rue de Drocourt, 222, à HENIN-LIETARD.
2.069e M. BOURLARD André, rue Bretagne, 42, Cité 11, à LENS.
2.070e Mlle Simone JOLY, rue des Pelleu, 58, à BEUVRAGES.
2.071e M. DE MIRAUDE Séverino, rue d'Arcole, 23, à LILLE.
2.072e M. HOSTE Henri, rue Henri-Durre, à THIANT.
2.073e Mlle BAERT Henriette, rue de la République, 229, à SAINT-POL.
2.074e Mlle DINGO Constance, route d'Harnes, à MONTIGNY-EN-GOHELLE.

Du 2.075e au 2.090e prix. Une parure manchettes valeur 12 francs.

2.075e M. DECISY Marceau, rue Jean-Jacques-Rousseau, Cité du Chemin-de-Fer, à SOMAIN.
2.076e M. HENNEBIQUE Charles, rue Calonne à AUCHEL.
2.077e Mlle MANNIER Hélène, rue Delhaye, 115, à ANICHE.
2.078e M. SERET Arsène, Cité des Glacis, 27, à VALENCIENNES.
2.079e M. Charles VAN MICHEL, rue de Lille, 234 bis à ST-ANDRE-LEZ-LILLE.
2.080e M. ULIANI Gabriel, rue Dupuy-de-Lome 40, à LIEVIN.
2.081e Mlle FLAMAND Lucie, rue Victor-Hugo, 25, à AVESNES-LEZ-AUBERT.
2.082e M. DELRUE Gabriel, rue à Pois, 101, à CAMPHIN-EN-PEVELE.
2.083e M. DUPRIEZ André, rue Pasteur, 18, à HELLEMMES.
2.084e Mme Madeleine WANNIN, rue des Myosotis, 29, à LILLE.

Ce dernier lauréat a donné le chiffre de 175.030 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 135.115, nombre de réponses parvenues : 39.915.

Lire demain, la suite de la liste des heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « Réveil du Nord », 186, rue de Paris, à Lille. Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 9 du Règlement, disant :

« La liste des prix représente une valeur de 151.500 francs. Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, à Lille, 186, rue de Paris, dès la publication des résultats du concours dans nos colonnes.

« Il suffira aux concurrents de justifier de leur identité pour les y réclamer.

« Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

Une réunion des rouisseurs-teilleurs de lin à Lille

Des vœux importants y furent émis

Une réunion des rouisseurs de lin s'est tenue mercredi à Lille, sous la présidence de M. P. Trystram, président du Syndicat des rouisseurs de lin.

M. P. Trystram prononça un discours d'où il résulte que, selon ses paroles :

« Si l'on ne vient pas immédiatement au secours du rouissage-teillage français, c'est sa ruine totale à bref délai et c'est, par surcroît, livrer totalement la culture française à la sujétion belge ».

En conséquence, l'assemblée adopta les vœux suivants qui seront présentés aux ministère du Commerce et de l'Agriculture par une délégation de rouisseurs-teilleurs et des représentants parlementaires :

1° Les rouisseurs-teilleurs achetant et transformant en France des lins seront désormais assimilés aux cultivateurs et dégrevés de la taxe sur le chiffre d'affaires, pour tous les produits de leur travail.

2° Les rouisseurs-teilleurs seront inscrits uniquement à la 7e catégorie du tableau A des patentes départementales et communales sans aucune distinction entre exploitants de routoirs et fabricants par procédés non mécaniques ou mécaniques.

3° Des prix fermes seront appliqués au transport des lins par voies ferrées, de sorte que leur trafic intérieur ne soit pas, pour les mêmes distances parcourues, plus coûteux que leur trafic d'exportation.

Importantes délibérations du premier groupement économique régional

Contre la « Trève douanière »

Le premier Groupement économique régional s'est réuni le mercredi 15 courant dans la salle des séances de la Chambre de Commerce de Lille, sous la présidence de M. G. Chappuy, doyen d'âge.

Le bureau a d'abord été renouvelé à l'unanimité comme suit :

Président : M. Alfred Descamps, président de la Chambre de Commerce de Lille ; vice-présidents : MM. Trystram, président de la Chambre de Commerce de Dunkerque ; Bouchez, président de la Chambre de Commerce d'Arras ; secrétaire : M. L. Decroix, Président de la Chambre de Commerce de Valenciennes ; commissaires des comptes : M. L. Colombier, président de la Chambre de Commerce d'Armentières ; M. Joire, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing ; M. Motte, président de la Chambre de Commerce de Roubaix.

Puis, M. Alfred Descamps a pris place à la présidence et a remercié ses collègues de leur confiance. Les comptes de 1929 et le projet de budget pour 1931 ont été approuvés à l'unanimité. M. Nanin, secrétaire général a donné connaissance du rapport sur le fonctionnement du premier Groupement économique régional en 1929.

M. le Ministre du Commerce ayant transmis à la 1re région économique un projet de convention établi par le Comité économique de la Société des Nations et destiné à être discuté en février prochain par les puissances qui prendront part à la Conférence internationale pour la Trêve Douanière et ayant demandé, que après un examen complet et détaillé de la question, il lui soit adressé une étude d'ensemble qui soit l'expression concertée des Chambres de Commerce du Groupement le 1er Groupement économique a adopté un rapport se terminant par la délibération suivante :

« Le Premier Groupement Economique régional : Saisi par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie du projet de trève douanière, établi par le Comité Economique de la Société des Nations.

« Considérant que la France est dans une situation économique instable, en raison des charges fiscales qui pèsent sur sa production et des obligations sociales prévues qui vont accroître le prix de revient de ses produits au point d'entraver ses exportations et de faire craindre l'envahissemend de son marché intérieur.

« Considérant dès lors que la protection douanière, déjà souvent insuffisante devra être adaptée en vue d'assurer l'existence et le développement de l'agriculture et de l'industrie, forces productives de la nation.

« Considérant en tout cas qu'il est dangereux d'envisager une trève douanière alors qu'une nomenclature internationale n'est pas établie et tant qu'elle n'est pas acceptée avec bonne foi par toutes les grandes nations commerçantes.

« Considérant enfin que la France ne peut abandonner sa souveraineté douanière à la tutelle de la Société des Nations.

« Déclare sans qu'il lui paraisse utile d'entrer dans l'examen détaillé des clauses du projet élaboré, que dans ses circonstances, il s'oppose énergiquement à toute trève douanière ».

Pour la défense des frontières

La question de la défense des frontières du Nord a été de nouveau examinée et le Groupement a donné son adhésion à un rapport comportant les conclusions suivantes :

« Le premier Groupement Economique régional : Constatant que la loi sur l'organisation des frontières prévoit la défense de la frontière du Nord, non pas au moyen d'ouvrages permanents, mais par un système défensif léger et mobile.

« Considérant qu'il est indispensable de préserver de l'invasion des territoires qui comportent d'immenses ressources économiques tant agricoles qu'industrielles et minières.

« Considérant qu'il y a lieu de faire confiance au Gouvernement et au Haut Commandement :

« Emet le vœu : Que le Gouvernement assure avec la même vigilance la défense des frontières du Nord et de l'Est.

Même décision du deuxième groupement, concernant la trêve

Le Deuxième Groupement Economique vient de tenir son assemblée à Amiens. Les Chambres de Commerce d'Amiens, d'Abbeville, de Beauvais, de Péronne, de Saint-Quentin et du Tréport étaient représentées. Le Groupement a pris, à l'unanimité, une décision ainsi conçue :

« Considérant que la France doit continuer à conserver la maîtrise de son tarif douanier à deux colonnes ; que le coût de fabrication en France n'est pas encore stabilisé ; que diverses lois vont, sous peu, le modifier profondément ; que l'ancien tarif douanier n'a pas été mis à jour et que son rôle est de compenser les charges que supporte l'industrie française, émet le vœu que le projet de trêve douanière ne soit pas adopté. »

Arrestation de l'auteur du crime de Pont-Sainte-Claire

L'auteur du crime de Pont-Sainte-Claire vient d'être arrêté. On se rappelle que M. René Nabouiet, qui se promenait nuitamment avec sa fiancée, fut tué d'un coup de feu par un individu que les croisa. La jeune fille avait distingué un soldat noir qui prit aussitôt la fuite. Le meurtrier est le malgache Lebodo, domicilié près du lieu du crime. Le mobile du crime a été avoué par l'assassin.

En rencontrant le soldat, la jeune fille aurait dit : « Allons-nous n. voilà un noir ». L'épithète de noir aurait d'autant plus vexé Lebodo qu'il était en état d'ébriété. Il s'embusqua à quelque distance, attendit le passage du couple, s'avança brusquement et fit feu à bout portant sur M. Nabouiet.

LE RÉVEIL DU CINÉMA

PARIS CONSORTIUM CINEMA présente :

LE DÉMON DE LA COQUETTERIE

Matt Young et Joë Alden sont employés à la Compagnie Immobilière Nickerbocker.

Joë Alden possède une femme séduisante, Enid, en qui il a toute confiance et qu'il juge épouse accomplie.

Matt Young est récemment marié. Sa

Chez Mme de Fragny

femme, Mary, l'adore et l'entoure de soins constants, auxquels Matt finit égoïstement par s'habituer.

Mary souffre de sentir son mari moins tendre et moins prévenant envers elle. Matt vante continuellement à sa femme les qualités ménagères d'Enid Alden, et son économie, qui ne l'empêche pas d'être très élégante. Si bien que Mary, sur l'insistance de Matt, va demander des conseils à son amie, pour l'achat d'une robe. Cette dernière l'emmène chez un grand couturier.

Mary y trouve une robe délicieuse, mais dont le prix dépasse de beaucoup la somme dont elle peut disposer.

Prends-la tout de même, dit Enid. Je t'avancerai l'argent qui te manque et tu me rembourseras en prenant sur le budget de ton ménage. C'est d'ailleurs ce que je fais.

Alors c'est l'engrenage.

Enid a rencontré chez le couturier une amie, la comtesse de Fragny, flanqué d'un vieux beau, Popsy Norris, son cavalier servant. Elle leur a présenté Mary. La comtesse, trouvant la jeune femme charmante, l'invite, ainsi qu'Enid, à venir prendre le thé chez elle le lendemain.

Chez Mme de Fragny, Mary se trouve amenée à jouer au poker. Elle gagne une forte somme. Elle s'en réjouit : cet argent inespéré va lui permettre de rembourser Enid et d'acheter, en outre, un manteau de fourrure qu'elle convoite. Mais comment expliquer ces achats à son mari ?

Sur les conseils d'Enid, Mary invente une supercherie qui se retourne comiquement contre elle, de sorte qu'elle perd à la fois l'argent et le manteau.

Quelques jours plus tard, Mary, qui fréquente la comtesse de Fragny, se laisse entraîner à poser chez elle en costume léger pour des dessins de lingerie, car ses dettes s'accroissent de plus en plus et Enid lui a indiqué que c'était là un moyen de gagner de l'argent et de la rembourser.

Or, le lendemain, Joë et Matt se présentent chez Mme de Fragny. Ils sont chargés de signifier à la comtesse, de la part de la Compagnie Nickerbocker, que les locataires de l'immeuble se sont plaints qu'on dansait chez elle toutes les nuits.

Pendant que Joë va examiner une réparation à faire, Matt, resté seul dans le salon, remarque tout à coup sur le piano le portrait d'Enid ; il s'en empare, puis, jetant un coup d'œil sur une chaise, il aperçoit des vêtements de femme (Ce sont justement les vêtements de Mary qui vient d'échapper aux tentatives trop entreprenantes de Norris.) Il n'en dit rien à Joë, mais, de retour chez lui, il raconte la chose à Mary, qui l'écoute plus morte que vive.

« Je ne veux plus que tu voies Enid, lui dit-il. Elle fréquente une aventurière chez laquelle d'ailleurs j'ai entrevu Popsy Norris, dont la réputation est épouvantable !

De son côté, Joë, ne trouvant pas sa femme à la maison et n'écoutant pas les explications embrouillées de la bonne, sort comme un fou.

Au domicile des Young, Matt et Mary s'habillent pour le dîner. Soudain, Matt aperçoit sur une chaise des vêtements qu'il reconnaît pour les avoir vus chez la Fragny. Une scène affreuse a lieu entre lui et Mary.

Pendant ce temps, Joë est allé chez la comtesse. Celle-ci réunit de nombreux hommes et femmes dont elle favorise les flirts. Se méprenant sur les intentions de Joë, elle l'accuse en minaudant d'avoir pris le portrait sur le piano et lui propose de le présenter à Enid. Joë traverse les salons, écœuré. Il reconnaît sa femme au milieu d'un groupe de jeunes gens. Enid en sent perdue. Elle ouvre une porte-fenêtre et se précipite sur le balcon. Son mari l'y poursuit. Enid, affolée, enjambe la balustrade, reste quelques instants suspendue, puis, à bout de forces, lâche la barre de fer, et vient s'écraser sur le sol.

Au matin, Matt, ayant appris par suite de quelles circonstances sa femme a été entraînée et comprenant qu'elle est toujours digne de sa tendresse, se réconcilie avec Mary.

Metro Goldwyn Mayer

La Piste de 98

Interprété par DOLORES DEL RIO et RALPH FORBES

Ce film est une épopée presque surhumaine : l'épopée de l'or ! il en dit toute la fascination. C'est avec une foi aveugle, un élan unanime, pour ainsi dire religieux, un courage indomptable, que des milliers d'hommes ont quitté leurs patries, leurs foyers, leurs familles, pour aller à la conquête lointaine du Klondike, de cette terre qui mûrit l'or. L'or est devenu leur chimère, leur rêve, leur amour, leur convoitise. Tout, chez eux, prend un reflet d'or, de cet or dont ils ont l'exécrable appétit. Car avec de l'or on peut tout. Hélas ! l'or, par lui-même incorruptible, est le grand corrupteur, il trouble l'honnêteté pauvre, il achète la main qui assassinera, il rapetisse dans le cœur la place de la tendresse, il peut faire, autour de l'honneur ou de la vertu, une conspiration qui en aura raison.

Quand les aspirations qu'il éveille, les dra-

Dolorès Del Rio

mes qu'il provoque, s'agitent et se déroulent dans l'âpre solitude neigeuse où on le recueille au prix d'efforts et de dangers inouïs, le spectacle se magnifie de toute la terrible immensité de la nature environnante, de la nature qui, elle aussi, semble, à certains moments, travaillée par les convulsions d'une fièvre pareille. « LA PISTE DE 98 », a-t-on dit, est un film plus beau que « Ben-Hur ». Il est vrai qu'il a une grandeur titanique que la civilisation romaine ne comportait pas. Ce qui est sûr, c'est que partout où on le vit, il fut un triomphe.

Dans ce spectacle formidable est tissée l'histoire d'amour de Berna et de Larry, deux chercheurs d'or et de bonheur qui découvrent, après s'être enrichis, que cet or ne leur apporte que la misère, la corruption et la mort.

Dolorès Del Rio et Ralph Forges interprètent magnifiquement ces rôles ; et la comédie épisodique qu'y jouent Karl Dane et George Cooper est de premie. ordre. Le film tout entier a été conçu, dirigé et photographié avec une fidélité extraordinaire quant à l'exactitude et le détail. Aucun film ne peut être recommandé plus vivement que celui-ci aux amateurs de cinéma, quelque opinion qu'ils aient.

"L'ÉCOLE CHEZ SOI"

Méthode Spéciale d'Enseignement par Correspondance créée en 1891 par

L'ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS, DU BATIMENT ET DE L'INDUSTRIE

M. Léon EYROLLES, INGÉNIEUR-DIRECTEUR

FORME des INGÉNIEURS et TECHNICIENS, etc..., pour les carrières des Travaux publics, du Bâtiment, de la Topographie, de la Mécanique, de l'Électricité, de la Métallurgie, des Mines, du Froid Industriel et leur délivre, après examens et production de références professionnelles, des diplômes et certificats constatant leur capacité.

COMPLÈTE les élèves sortant des diverses Écoles techniques de l'Etat ou autres en leur donnant une instruction pratique spécialisée dans la carrière qu'ils ont choisie.

PRÉPARE aux Concours techniques des ministères des Travaux publics, de l'Intérieur, de l'Agriculture, de la Marine, de la Guerre, de l'Air, du Travail, des Colonies, du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, ainsi qu'aux examens et concours des Compagnies de Chemins de fer, de la Ville de Paris et des Grandes Villes

ACHÈVE la formation pratique des Élèves en mettant à leur disposition, pendant une certaine époque de l'année, les ateliers, laboratoires, salles d'essais, polygones, etc., de l'École d'application de Cachan pour y travailler dans des conditions de réalité industrielle.

Écrivez à la Directice : 3, Rue Thénard — PARIS (5e), pour demander ses notices et programmes

VISITEZ les Laboratoires et les Installations de l'École PARIS et CACHAN

COUR D'APPEL DE DOUAI

Les maris violents

Lucien Butez, demeurant à DUNKERQUE, et sa femme, née Jeanne Cassa, se trouvaient un jour au bureau d'assistance judiciaire, lorsqu'une discussion surgit entre eux. Et à bout d'arguments, Bertez se laissa aller à flanquer une correction un peu sévère à son épouse.

Le Tribunal lui infligea, pour ce fait, quinze jours de prison.

La Cour confirme purement et simplement le premier jugement.

— Augustin Dupas, domicilié à DOUCHY, a, un soir qu'il était de mauvaise humeur, roué sa femme de coups de poing.

Cela lui valut d'être condamné à 50 francs d'amende par le Tribunal de Valenciennes.

Dupas, qui a fait appel du jugement, ne se présente pas.

La Cour, dans ces conditions, le condamne par défaut à 8 jours de prison et à 25 francs d'amende.

Accident mortel à Roubaix

Le 5 mars de l'année dernière, vers 18 heures, à Roubaix, M. Firmin Vanholme, charretier à CROIX, conduisait un camion qui remorquait un chariot. Tout à coup, trois gamins qui sortaient de l'école s'amusèrent à monter sur le timon de la remorque, sans que le conducteur remarqua leur présence. A un moment donné, l'un des enfants, le jeune Vansdeakiste, 9 ans, tomba si malheureusement que deux roues lui passèrent sur le corps. Il mourut le lendemain.

Poursuivi pour homicide involontaire, Vanholme, qui était en contravention avec l'arrêté municipal concernant les remorques, fut condamné par le Tribunal de Lille à 25 et 5 francs d'amende et à verser à la mère de la petite victime, 10.000 francs de dommages-intérêts.

En appel, l'affaire est plaidée par Me Ollivier, pour le prévenu et par Me Albert, pour la partie civile.

La Cour élève à 100 francs la peine d'amende prononcée contre Vanholme, en première instance et à 20.000 francs le taux des dommages-intérêts.

Les accidents d'auto

Le 16 septembre 1928, M. Albert Cerf, photographe, pilotait une auto sur la route de CALAIS à SAINT-OMER Soudain, l'automobiliste qui abordait un carefour à une grande vitesse, télescopa une autre auto pilotée par M. Thuillier.

Le choc fut terrible, le malheureux Thuillier eut le thorax défoncé et succomba peu après Sa femme qui l'accompagnait fut blessé.

A la suite de cet accident, Cerf fut condamné par le Tribunal de Boulogne à 3 mois de prison avec sursis, à 50 francs d'amende pour le délit et à 5 francs pour la contravention. En outre, l'imprudent automobiliste s'entendit condamner à verser à Mme Vve Thuillier-Queste, 80.455. fr. 86 de dommages-intérêts et à une indemnité provisionnelle de 10.000 fr. en attendant les conclusions des médecins experts

La Cour, indulgente, réduit la sanction pénale à un mois, elle maintient le sursis ainsi que l'amende et l'expertise. Elle confirme l'indemnité provisionnelle de 10.000 francs accordée à Mme Thuillier, mais elle réduit à 60.455 francs le chiffre des dommages-intérêts qui lui ont été attribués à la suite de la mort de son mari.

M. Lucien Franqueville, représentant de commerce à Douai, a renversé, avec l'auto qu'il pilotait, rue des Glacis, M. Legré, entrepreneur avenue du Quatre-Septembre, qui fut sérieusement blessé.

M. Franqueville a été condamné à 25 fr. et 5 francs d'amende par le tribunal de Douai.

En appel, il s'agit surtout de responsabilité civile.

M. Franqueville pilotait, le jour de l'accident, une voiture appartenant à la Société Paty, garage.

L'affaire est plaidée par Me Phalempin pour M. Paty et Me Delmotte pour M. Franqueville et Me Vanhouille pour M. Legré.

La Cour confirme le premier jugement et réserve la question du civilement responsable, la Société Paty étant en liquidation.

La fraude alimentaire

Arnould Delpierre, marchand de beurre, a été condamné par le tribunal de Lille, le 22 octobre dernier, à 15 jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende pour fraude alimentaire.

La Cour confirme le premier jugement.

La chasse interdite

Surpris alors qu'ils chassaient en temps et avec des engins prohibés, Gustave Muilemeister et Charles Baert ont été condamnés à Dunkerque chacun à huit jours de prison, 100 francs d'amende et 1 fr. de dommages-intérêts au bénéfice de M. Duriez, partie civile.

La Cour supprime la peine de prison et confirme le taux des amendes infligées aux deux adeptes de Nemrod. La partie civile conserve le franc symbolique qu'elle avait demandé.

Un monsieur peu commode

Edmond Thiroux, cultivateur à Seranies, a outragé le garde champêtre de l'endroit, ce qui lui a valu à Avesnes, 16 francs d'amende.

En appel, Thiroux se voit infliger 50 francs.

Vol de pommes de terre

André Ringeval, 19 ans, verrier à Abscon, s'est accusé, un jour, en même temps qu'il accusa son père, d'avoir dérobé des pommes de terre dans les champs. Puis il revint sur ses déclarations. Mais l'enquête établit que le jeune gredin avait bien dérobé des pommes de terre. En ce qui concerne le père, rien ne fut retenu. Aussi André Ringeval fut-il condamné, à Valenciennes, à huit jours de prison avec sursis et 25 francs d'amende. Son père Léopold fut acquitté.

La Cour, après plaidoirie de Me Wormser, confirme le décision des premiers juges.

Une bagarre à Roubaix

A la suite d'une bagarre qui avait éclaté à Roubaix entre socialistes et communistes, le tribunal correctionnel de Lille avait prononcé contre quelques-uns des belligérants les condamnations suivantes :

Henri Baril, 3 mois de prison et 50 francs d'amende ; Alphonse Set, Gustave Bouquet et Désiré Gillet, 2 mois avec sursis et 50 francs d'amende ; Jules Guislain, 2 mois sans sursis et 50 francs d'amende.

Un sixième inculpé, Arsène Vandekerkove, fut acquitté.

Les condamnés furent en outre astreints à payer 20.000 francs de dommages-intérêts à M. Rassemont, partie civile.

Après plaidoiries de Me Escoffier et Delmalée la Cour renvoie l'affaire au 31 janvier pour l'arrêt.

R. J.

"Vos Reins causent vos maux"

Graves et nombreux sont les malaises et maladies qui éclatent par suite d'un mauvais état des reins ! Comme conséquences de leur congestion apparaissent, d'abord le mal de dos, puis, rhumatisme, sciatique, albumine, urines foncées, enflures des chevilles, cystite, catarrhe de la vessie. Faites au plus vite une cure de Pilules Foster. L'opinion sincère de ceux qui les ont employées n'est-elle pas la preuve la plus évidente de leur efficacité ?

Mme E. Poulain, à Masny (Nord) écrit : « *Je me soignais sans succès ; de violentes crises de coliques néphrétiques avaient débuté par un mal de dos. Atteinte d'enflures aux chevilles, d'insomnie, d'une grande fatigue, d'éblouissements, de sueurs suivies de frissons, je n'avais plus de goût à la vie. Quelques cures de Pilules Foster m'ont complètement rétablie.* »

Pilules FOSTER pour les Reins et la Vessie

Toutes pharmacies. — La boîte : 7.80 — La double-boîte : 14 fr. » ou *franco H. Binet, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris-17e*

LA VIE MUSICALE

LE CHORAL NADAUD ET LA MUSIQUE DU 1er RÉGIMENT DES GRENADIERS BELGES

Nous apprenons que dans le courant de ce mois, la musique du 1er regiment des grenadiers belges, sous la direction du capitaine V. Bury, inspecteur des Musiques de l'Armée, se rendra à Paris pour y donner un concert à l'Opéra, en collaboration avec le Cercle choral Nadaud, de Roubaix, placé sous la direction du maître Duleburgh.

Ce concert, qui sera donné au profit d'une œuvre franco-belge, sera rehaussé par la présence des plus hautes personnalités, tant françaises que belges.

ON DEMANDE DES MUSICIENS

Musiques Civiles

Lisy-sur-Ourcq (S.-et-M.). — Un plombier jouant du piston ou bugle trouverait bonne situation, avec logement assuré, en adressant offres et conditions à M. Anglanda, chef de musique à Lisy-sur-Ourcq (S.-et-M.).

Cannes (A.-M.). — L'Harmonie Municipale de Cannes demande deux solistes, piston et basse, appointements de 9.500 à 10.500 fr. Ecrire au président, Maison Boulay, rue du 11-Novembre, à Cannes.

Thouars (Deux-Sèvres). — Un bon violoncelliste est demandé par la Société des Concerts de Thouars. Un emploi sédentaire est réservé et de nombreuses leçons lui seraient facilitées. S'adresser à M. le docteur Fourré, président.

Soissons (Aisne). — L'Harmonie « Les Amis Réunis » procurerait à bons musiciens les emplois de : peintre en lettres, relieur, serrurier, électriciens, mécaniciens en machines agricoles, tourneur sur parallèles et fraiseurs. S'adresser au directeur de l'Harmonie, 3, rue de la Victoire, à Soissons (Aisne).

Parthenay (Deux-Sèvres). — L'Harmonie de Parthenay réserve une place d'ouvrier électricien à bon musicien jouant soit trombone, basse ou caisse clair. Ecrire à M. Gasser, chef de musique.

Musiques Militaires

Oudjda (Maroc oriental). — La musique du 2e zouaves réserve des places d'engagés pour deux, trois, quatre ou cinq ans, à musiciens pouvant faire une bonne partie. Avantages nombreux et possibilités d'être nommé caporal. S'adresser au chef.

Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). — Le 48e R.I. offre deux places de sergents, libres actuellement, à une bonne clarinette et un bon piston.

Avignon (Vaucluse). — La musique du 27e régiment de tirailleurs algériens, en garnison à Avignon, accepte des engagés et rengagés avec primes, facilité de suivre les cours du Conservatoire et autres avantages. S'adresser au colonel commandant le régiment.

Orléans (Loiret). — La musique du 131e R.I. à Orléans accepte des engagés musiciens, primes d'engagement et de nombreux avantages sont accordés. Pour tous renseignements s'adresser au chef M. Planèe.

Antibes (A.-M.). — Le 20e bataillon de chasseurs alpins, en garnison à Antibes, offre des places d'engagés volontaires aux jeunes musiciens. Primes d'engagement et participation rémunérée à toutes les fêtes de la côte d'Azur. S'adresser à M. Achille, chef de musique de 1re classe au 20e B.C.A.

E. BENOL.

AVIS AUX AUTOMOBILISTES

A la suite d'une réunion tenue le 8 janvier à la Préfecture par la Commission consultative des retraits de permis de conduire les automobiles, les sanctions ci-après ont été prises à l'égard des conducteurs ayant contrevenu aux prescriptions du Code de la Route : une annulation de 9 mois ; une de 6 mois ; une de 4 mois ; une de 3 mois ; une suspension de 6 mois ; une de 4 mois ; une de 1 mois ; quatre de 15 jours ; un avertissement sévère a été adressé.

Des subventions du Ministère de l'Agriculture pour le reboisement

Pour donner une impulsion nouvelle aux travaux de reboisement, le ministre de l'Agriculture alloue des subventions en nature (plants, graines) aux propriétaires particuliers ayant entrepris le reboisement de terres improductives (lois du 4 avril 1882 et du 16 août 1913).

Si ces particuliers ont constitué des associations forestières, ils peuvent participer aux subventions accordées sur le produit des jeux (art. 40 de la loi des finances du 31 juillet 1920). Si les associations sont coopératives, elles peuvent, bénéficier, en outre, d'avances à long terme, au taux de 2 %, pour une durée qui peut être portée jusqu'à cinquante ans (art. 24 de la loi du 5 août 1920, sur le crédit mutuel et les coopératives agricoles. — J. O. du 7 août 1920).

Les propriétaires ont droit, de plus, à l'exonération complète ou partielle de l'impôt, pendant trente ans, en ce qui concerne les terrains reboisés.

Les communes bénéficient des mêmes subventions en nature et aussi de subventions en argent. De plus, elles peuvent recevoir des subventions sur le produit des jeux. Mais, dans le cas des communes, la surface à boiser

FEUILLETON DU 18 JANVIER 1930. — N° 69

Le gars breton, comme on disait de lui dans le pays, avait la tête chaude, mais le cœur sur la main.

Regrettant déjà d'avoir rudoyé l'inconnu, il fit, radouci :

— Mon Dieu... oui... je permets bien qu'on vienne pêcher... mais j'aime bien... savoir qui. Il y a des raisons pour ça...

— Rien de plus juste... Vous ne me connaissez pas... Je m'appelle Ollivier (Marcelin), arrivé d'hier de Paris où je suis cocher à « l'Urbaine »...

— Le fils de l'ami Ollivier... le bon vieux d'à côté... avec qui on prend un verre de temps en temps ?

— Lui-même... mais n'êtes-vous pas...

— Berniel... parfaitement ! Eh bien ! topez là, voisin, et venez tant que vous voudrez. Vous êtes ici comme chez vous ! Excusez-moi... mais... une figure que je ne connais pas... à cet endroit... ça me rend méfiant malgré moi. Figurez-vous que... là où vous êtes, en ce moment, il y a eu un crime de commis...

— Un crime !...

— Des misérables ont jeté un enfant à la rivière...

— Pauvre petit !

— Mais il a été sauvé !... Un vrai miracle...

— On n'a jamais retrouvé les auteurs de ce forfait.

— Non !... et nous avons, ma femme et moi, adopté le cher mignon que nous adorons comme s'il était à nous. Par exemple... si je les retrouvais... ces bandits... je ne sais pas ce que je leur ferais. Ils avaient tout bien calculé pour que leur innocente victime ne pût échapper à la mort.

Et Berniel raconta alors à Ollivier les circonstances dans lesquelles il avait trouvé cet enfant qu'Isabelle et lui considéraient comme leur propre fils.

— Il arrive parfois, — dit-il en finissant, — que les assassins, poussés par une force invincible, se rendent sur le théâtre de leur forfait, pour voir si le crime a été découvert, si la victime a survécu... alors vous comprenez...

— Le fait est que je ne paye pas de mine.

Le cocher, en disant ces mots, montrait à Berniel ce vieux veston tout fripé, qu'il avait mis pour aller à la pêche...

— On dirait que je sors de prison... Mais c'est à l'hôpital qu'ils me l'ont arrangé comme ça !

— Continuez donc tranquillement votre pêche, voisin ! mais, par exemple, j'y mets une condition... c'est que vous veniez manger chez nous... à midi sonnant.

— Comme je suis... vous n'y pensez pas ! Sans faire un brin de toilette !

— Bien sûr... sans façon ! Autrement, il faudrait que moi aussi je me mettre sur « mon trente et un ». Alors, c'est entendu, je compte sur vous. Tenez, si vous voulez pêcher des écrevisses... je vous donnerai des « balances » pour les prendre... j'en ai chez moi qui ne font rien.

— Ah ! ça me fait bien plaisir... La pêche aux écrevisses, cela demande du mouvement, du coup d'œil... c'est bien plus amusant que de taquiner le goujon.

— Et je vous montrerai un petit coin... que je suis seul à connaître... grâce à mon flair de chasseur... et où les écrevisses ont émigré en lieu, à cause du tic tac du moulin qui les a chassées de toute cette partie de la rivière.

Puis, sur une cordiale poignée de main, Berniel, allant à son travail, prit congé de son invité...

Lorsque midi sonna, Ollivier, qui avait pris de quoi faire une bonne friture, se dirigea du côté de la ferme.

Isabelle, la belle paysanne, et son mari s'empressèrent de faire fête au voisin...

Un Parisien, c'est une aubaine... Il apporte toujours avec lui un peu de cet entrain, leur et bon enfant qui caractérise le peuple de la grande capitale.

Le cocher de l' « Urbaine » était un joyeux compagnon qui avait tout plein d'histoires amusantes à raconter.

Du reste, sa nature ouverte, loyale, avait plu de suite à Berniel qui avait déjà beaucoup d'estime pour le vieux père.

Isabelle s'amusa de la méfiance que son époux avait éprouvée tout d'abord en apercevant l'honnête pêcheur à la ligne.

— Voilà ce que c'est d'avoir un veston tout fripé ! — fit Ollivier en riant.

— Il lui faudrait un énorme coup de fer, et avec cela quelques petites reprises, — dit la fermière.

— Quand on est vieux garçon, — répliqua le Parisien en vacances, — il faut se résigner à ne jamais avoir de reprises.

— Nous allons maintenant aller fumer une pipe, à l'ombre, sous le gros pommier du jardin, — conclut Berniel.

— Comme il fait chaud, — reprit sa femme, — M. Ollivier quittera son veston que j'arrangerai pendant ce temps-là.

— Oh ! madame... ce serait vraiment abuser...

— Laissez donc ! — dit Berniel, — ma femme a raison ; entre voisins, il faut bien se rendre service.

Dans le mouvement que fit le cocher pour enlever son veston, un papier s'échappa de sa poche.

Il était plié à la façon d'une lettre, mais sans son enveloppe. Berniel se baissa pour le ramasser.

Le papier est dans sa main... et... sans qu'il le fasse exprès... son regard tombe dessus...

Alors... il tressaillit... malgré lui... en proie à un indéfinissable sentiment...

Ollivier, en riant, s'est frappé le front. Il s'écrie :

— Faut-il que je sois étourdi !... La lettre... que je m'étais promis de rapporter... à l'adresse... qu'il y a dessus. Mais... diable... qu'est-ce qu'elle est devenue... cette enveloppe ?...

Il fouille dans la poche de son veston que Mme Berniel tient dans ses mains...

Il en retire l'enveloppe... tout en expliquant à ses hôtes l'incident banal qui l'a fait entrer en possession de ce papier dont il ignore le contenu...

Après avoir lu l'adresse, il fait, tout simplement :

— Je remettrait le tout sous une autre enveloppe que j'enverrai à l'adresse en question.

Et il s'apprête à reprendre la lettre que Berniel... en proie à un émotion croissante, continue de garder.

Le rude gars breton avait lu, sur le papier, ce mot : « Roscoff », qui le fascine...

N'est-ce point le nom de son pays natal dont les deux syllabes rudes viennent, jusqu'à lui porter l'odeur des goémons dans la brise saline et le murmure des flots mourant sur la grève, et le vent soupirant dans les genêts de sa lande bretonne ?...

Mais son regard... machinalement... s'est porté... une ligne plus haut... Il a lu ce nom : « Le capitaine d'Armor »...

C'est pourquoi une force supérieure à sa volonté le force à lire... ce qui précède ces mots... les phrases qui suivent...

Isabelle, sa femme ; Ollivier, son hôte, le voient...

Que peut donc renfermer ce mystérieux document pour produire une pareille impression sur Berniel dont l'âme est aussi forte que le corps est robuste

Mais le rude fils de l'antique Bretagne s'est ressaisi... Ce n'est point en restant là, cloué par la stupeur, qu'il changera quoi que ce soit à cette épouvantable chose que la lettre vient de lui révéler.

Non !... L'heure est aux résolutions énergiques... aux actes virils... Le temps qui s'écoule... c'est la mort, peut-être pour ceux dont il est question... Frappant de son poing noueux la dure table de chêne, il s'écrie :

— « Madoué !... » Le sang d'Armor est en péril... et tu es encore ici... Berniel !... Allons... à l